

A BATIR 34

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 297 RUE ALPHONSE ARNAUD, 34400 LUNEL
804 577 203 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE **DU 19 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix-neuf décembre, à 11 heures

Monsieur Cédric RECH, demeurant 29 Chemin Des Meunières, 34400 LUNEL,
Associé unique de la société A BATIR 34,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de l'apport des actions de Monsieur Cédric RECH au profit de la société CR 34,
- Modification de l'article 8 des statuts,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Assemblée Générale prend connaissance de l'apport d'actions intervenue entre :

- Monsieur Cédric RECH, apporteur de la pleine propriété de mille (1000) actions, lui appartenant dans la société A BATIR 34,

Au profit de :

- la société CR 34.

Cet apport a été réalisé par un acte en date du 1^{er} décembre 2023, dont un original a été régulièrement déposé au siège social.

Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, l'agrément de la cession n'est pas nécessaire.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide que l'article 8 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après :

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1 000).

Il est divisé en mille (1 000) actions d'un (1) euro chacune, numérotées de 1 à 1 000, attribuées à l'associé unique, la société CR 34.

L'associé unique déclare que ces actions sont toutes souscrites et libérées intégralement.

CR

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président, à compter du 19 décembre 2023 :

La société CR 34,
société par actions simplifiée au capital de 66 300 euros,
dont le siège social est 297 rue Alphonse Arnaud, 34400 LUNEL,
Immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le n° 982 644 569,
représentée par Monsieur Cédric RECH, agissant en qualité de président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société CR 34 disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société CR 34 aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Cédric RECH, au nom de la société CR 34, qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Cédric RECH
Président et associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

CR 34
Représentée par Cédric RECH

A handwritten signature in black ink, identical to the one of Cédric RECH, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.